



## **Le budget 2018 examiné lors du Conseil communal du 25 janvier 2018**

**M. le Président** souligne que le vote du budget constitue toujours un moment important dans la vie d'une commune. Sous cette mandature, la majorité a fait preuve de prudence, puisque les réserves ont été reconstituées et s'élèvent désormais à un montant de 11 millions d'euros. Par ailleurs, le budget vise à assurer le maintien des services auxquels les Ucclois sont attachés.

Compte tenu de l'augmentation significative des additionnels au précompte immobilier, le Collège s'est engagé à poursuivre, dans la mesure du possible, la réduction des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques (IPP). Ce budget confirme que les promesses de la majorité ont été tenues.

M. le Président salue la rapidité avec laquelle Mme l'Echevin des Finances a appréhendé cette matière et félicite M. le Receveur pour le travail remarquable qu'il a réalisé avec toute son équipe.

**Mme l'Echevin Delwart** remercie le Collège pour la confiance dont il a fait preuve en lui confiant la responsabilité des finances communales. Elle remercie également M. le Receveur pour les explications qu'il lui a prodiguées avec beaucoup de pédagogie sur les enjeux de la dette.

L'élaboration du budget a été menée selon un processus rigoureux, chaque dépense étant analysée avec le plus grand soin.

Ce travail est effectué d'abord à l'échelon des services, qui identifient dès l'été les lignes budgétaires pour l'année suivante. Puis, une supervision attentive de ce travail initial a été réalisée au sein du comité de direction, où sont conviés les responsables de département. Ensuite, des discussions bilatérales ont été organisées à l'automne, au cours desquelles Mme l'Echevin Delwart, les autres membres du Collège et M. le Receveur ont passé en revue chaque ligne du projet de budget afin de garantir la prise en compte de tous les besoins, tout en évitant la moindre surestimation budgétaire. Les débats menés au sein du Collège visaient quant à eux à identifier les grandes masses de recettes et de dépenses.

Pour ce qui concerne les recettes, il convient de citer en premier lieu les recettes fiscales, en l'occurrence les additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) et au précompte immobilier. L'augmentation des additionnels au précompte immobilier s'est avérée une nécessité car, sans une augmentation des recettes, la commune n'aurait plus été en mesure de poser des choix politiques. Parallèlement, le Collège s'est engagé à analyser année après année la possibilité de réduire les additionnels à l'IPP. Pour la troisième année consécutive, le taux des additionnels à l'IPP appliqué à Uccle est le plus bas observé en Région bruxelloise. Par ailleurs, la dotation générale aux communes a été augmentée de manière significative, pour atteindre le montant de 8 millions d'euros, qui s'ajoute donc aux 52 millions d'euros de recettes issues du précompte immobilier et aux 23 millions d'euros de recettes issues de l'IPP. La croissance de la dotation générale aux communes, qu'on peut à

bon droit considérer comme un juste retour des choses, ne suffit pas en elle-même à assurer un budget en équilibre.

Les dépenses ont été maintenant au niveau nécessaire pour garantir une saine gestion publique. Mme l'Echevin Delwart souligne la stabilité des dépenses de personnel en dépit du fait que la commune doit faire face à une augmentation des charges de pension ainsi qu'à la majoration de coûts engendrée par la professionnalisation grandissante du personnel communal. Le Collège s'efforce en effet de promouvoir une gestion dynamique du personnel. Il convient de saluer le travail proactif mené en ce domaine par la secrétaire communale et la directrice des ressources humaines, puisque la situation de chaque agent fait l'objet d'un examen individuel, de manière à ce qu'il travaille dans un cadre propice à l'amélioration de sa productivité.

Les dépenses de transfert comportent les dotations significatives octroyées respectivement à la zone de police et au CPAS. Celles-ci ont été augmentées de 1,5 %, dans le cadre du plan triennal adopté il y a deux ans. La concertation établie avec ces deux institutions vise à leur permettre de poursuivre leurs missions essentielles auprès de la population en évitant les dérapages budgétaires.

Grâce au travail accompli par l'administration communale, les dépenses de fonctionnement ont pu être légèrement diminuées sans que la qualité des services rendus aux citoyens n'en soit altérée.

Tous ces efforts ont permis de dégager un solde positif de 5 millions d'euros, dont 2.140.000 € ont été consacrés par le Collège aux provisions pour risques et charges. Et sur le solde restant, deux millions d'euros ont été affectés au Fonds de réserve extraordinaire.

Le fonds de réserve extraordinaire exige un soin particulier car il s'agit d'un instrument essentiel pour assurer une gestion efficace de la dette. Selon les prévisions budgétaires, le solde théorique de ce fonds de réserve devrait s'élever à 24.788.000 € au 31 décembre 2018. Cela signifie donc que la commune a la capacité de mobiliser 24 millions d'euros pour des investissements sur ses fonds propres, sans être contrainte de recourir à l'emprunt. Cet élément revêt une importance capitale pour la mise en œuvre des projets ambitieux adoptés par le Conseil communal, tels que le regroupement des services communaux dans le nouveau centre administratif. Cette gestion prudente a permis de stabiliser la dette, voire même de la diminuer puisque, grâce à des remboursements en capital, la masse globale de la dette a pu être réduite.

Mme l'Echevin Delwart signale encore que les complexes sportifs, les écoles, les voiries, les trottoirs, la piscine n'ont pas été oubliés et bénéficient, comme les années précédentes, des investissements nécessaires à leur bon fonctionnement.

**M. Wyngaard** estime que ce budget 2018 revêt un caractère particulier, dans la mesure où il permet de dresser le bilan de l'action menée par la majorité avant les prochaines échéances électorales.

Selon M. Wyngaard, la confrontation entre les engagements pris en 2012 et les résultats concrets est loin d'être concluante pour la majorité.

En effet, les éléments suivants figuraient parmi les objectifs annoncés au début de la mandature :

- créer un conseil culturel ucclois pour plus d'audace, d'ambition et d'échanges interdisciplinaires ;
- embellir la rue Vanderkindere et y implanter des arbres ;
- rénover et agrandir la bibliothèque du Centre ;

- construire un parking souterrain à Uccle-Centre ;
- organiser un festival annuel des plantes et jardins ;
- organiser une course cycliste uccloise ;
- réduire la dette publique de moitié d'ici 2018.

En matière de culture, le défi n'est pas relevé car l'audace est loin d'être la marque de fabrique de l'offre culturelle locale. Les quelques coups de peinture dont a bénéficié la bibliothèque du Centre ne peuvent être assimilés à une rénovation et une extension de ses locaux. Il ne reste plus que 8 mois au Collège pour tenter d'organiser le festival des plantes et jardins et la course cycliste. Pour ce qui concerne la gestion de la dette publique, la stabilisation observée ces deux dernières années n'inverse pas la tendance générale puisque, sur l'ensemble de la mandature, cette dette a augmenté de 30 %. Néanmoins, M. Wyngaard est disposé à reconnaître que, sur ce point, le lancement du projet U a rendu particulièrement ardue la tâche du Collège.

La mobilité figurait parmi les 19 priorités de l'accord de majorité, puisque le Collège se prononçait dans ce document en faveur de déplacements plus fluides, plus aisés et plus sécurisés, que ce soit en voiture, en vélo, à pied ou dans les transports en commun. Quoiqu'il ne mette pas en doute la bonne volonté de l'échevin compétent, M. Wyngaard estime que le bilan est insatisfaisant, les quelques progrès enregistrés dans ce domaine étant d'ailleurs dus à l'intervention de la Région : aménagements de la place Vanderkindere, boxes-vélos, bypad, piste cyclable sur l'avenue Van Bever...

Ce document annonçait également la promotion d'« une politique volontariste de rénovation urbaine, de développement de nos centres commerciaux ». Le passage de la chaussée d'Alseberg en zone de revitalisation urbaine n'est pas de nature à inverser fondamentalement le caractère mitigé du résultat en cette matière.

La Déclaration de politique communale entendait aussi promouvoir une politique de développement urbanistique équilibrée, qui respecte le caractère vert et aéré de la commune. Le dernier épisode du champ de la vallée de Saint-Job est en totale contradiction avec cette intention. De plus, des immeubles aux gabarits excessifs ont parfois été autorisés dans des rues résidentielles. Il est aussi arrivé que des immeubles à appartements aient été implantés de façon incongrue auprès de maisons unifamiliales. M. Wyngaard n'est pas hostile a priori à une densification urbaine mais considère qu'il serait opportun d'établir des balises plus strictes.

Néanmoins, M. Wyngaard reconnaît que la majorité peut mettre à son actif quelques résultats intéressants : l'évolution positive des statistiques en matière de sécurité, le développement du parc de logements de l'Agence immobilière sociale, le Plan Nature ainsi que l'adoption de diverses mesures visant à lutter contre les inondations, notamment sur la chaussée de Saint-Job.

L'inauguration du nouveau centre administratif, initialement prévue en 2018, devrait en principe avoir lieu l'année prochaine. Le groupe Ecolo n'est en aucune manière opposé au rassemblement des services sur un site unique ou à la vente des immeubles libérés par le personnel dans le cadre de ce déménagement, mais craint que cette opération n'ait un impact négatif sur l'activité des commerçants d'Uccle-Centre. En outre, M. Wyngaard estime que le coût de cette opération a été sous-évalué. Il se réfère à cet égard au procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2014, au cours de laquelle le Bourgmestre De Decker déclarait : « La remise en état du bâtiment afin de le remettre aux normes actuelles va coûter un montant de 9 millions d'euros. (...) L'opération n'est pas très difficile à assumer mais elle devra être assumée avec rigueur ». Lorsque Mme Dupuis demanda si des

calculs précis avaient été effectués pour aboutir à ce montant de 9 millions, M. De Decker lui fit la réponse suivante : « Des études ont été réalisées par divers services communaux. Ces études portent essentiellement sur la toiture, le vitrage et l'électricité, particulièrement vétustes ». M. l'Echevin Cools se réjouissait quant à lui du choix de ce bâtiment plutôt que de l'immeuble Schlumberger, dans la mesure où ce dernier exigeait, outre le prix d'achat, un montant de 15 millions d'euros pour la rénovation. Si cette dernière estimation était exacte, il y aurait lieu de se demander s'il n'eût pas été préférable d'opter pour le bâtiment Schlumberger, car la rénovation du bâtiment Fabricom va coûter trois fois plus cher que prévu. Quoique les arguments avancés pour justifier ce surcroît de dépenses témoignent d'un incontestable souci de transparence de la part de la majorité, on peut supputer que certaines estimations n'ont pas été effectuées avec toute la rigueur nécessaire. Cette sous-estimation manifeste des coûts n'invalide pas pour autant le projet mais les mesures prises pour assurer son financement sont de nature à susciter de nombreuses interrogations. M. Wyngaard regrette l'aliénation du terrain de la rue de Linkebeek, a priori non destiné à la vente, afin de renflouer les caisses communales, car ce site aurait été propice à l'implantation de logements publics. Le club de pétanque d'Uccle-Centre, les salles 1180 et Van Offelen ont généré des inquiétudes du même ordre, qui ont motivé M. Desmet à intervenir au Conseil communal. Le budget 2017 mentionnait d'ailleurs ces différents sites en recettes. M. Wyngaard se réjouit de constater qu'ils n'y figurent plus cette année-ci mais déplore qu'aucun moyen n'est dégagé au budget extraordinaire pour assurer leur rénovation, alors que ces sites s'avèrent des catalyseurs de lien social. En réalité, c'est surtout la mobilisation citoyenne qui a attiré l'attention sur la nécessité de préserver de tels lieux. Quoi qu'il en soit, le groupe Ecolo demeurera vigilant sur ce point.

Quoiqu'une ligne ait été consacrée au bâtiment de la Justice de paix dans la partie recettes du budget 2018, M. le Président a affirmé il y a quelques semaines dans un entretien au journal « La Capitale » qu'il n'est pas question pour le Collège de se séparer de ce bien. Mais si telle est bien l'intention du Collège, pourquoi avoir intégré une recette sur ce point dans le budget ? Pour le groupe Ecolo, cet élément architectural, qui fait partie intégrante du patrimoine communal, doit être conservé afin d'y héberger dans le cadre d'une location des services sociaux de proximité destinés aux jeunes ou des activités orientées vers le multimédia, le développement durable, l'innovation, etc.

La démission de M. De Decker a permis de ramener un peu de sérénité après les fortes turbulences politiques qui ont marqué cette mandature. La décision prise par le nouveau bourgmestre de procéder au décumul de ses propres fonctions est incontestablement un signal positif envers la population, en dépit de son caractère tardif. La publication des rémunérations des mandataires sur le site internet de la commune constitue aussi une avancée en matière d'éthique et de bonne gouvernance. Cependant, M. Wyngaard rappelle que le groupe Ecolo avait plaidé en début de législature en faveur d'une réflexion commune entre majorité et opposition sur la nature et le montant des jetons de présence des mandats exercés dans les différentes ASBL communales, en épinglant les rétributions de son point de vue excessives perçues au Centre culturel. Jusqu'à présent, le Collège n'a pas daigné faire bouger les lignes sur ce point.

M. Wyngaard se réjouit de la mise en place du Conseil communal de la jeunesse et du Conseil consultatif de la personne porteuse de handicap, que le groupe Ecolo appelait de ses vœux depuis très longtemps. Il n'en demeure pas

moins que les processus de participation citoyenne lancés à Uccle demeurent encore au stade embryonnaire.

Parmi les points positifs figurant au budget extraordinaire, M. Wyngaard salue la restauration annoncée du chemin du Crabbegat, la rénovation de la façade de l'École des Arts et de l'Orangerie ou encore l'aménagement de passerelles sur les sites de Verrewinkel et de Calevoet.

Néanmoins, le groupe Ecolo déplore le manque de volontarisme du Collège dans la promotion de la transversalité, de la participation et de la « coconstruction ». Il suffit pour s'en convaincre d'examiner la manière dont a été traité le dossier du parc de la Sauvagère. M. Wyngaard constate également que la majorité n'est guère encline à s'investir dans la question du « genre », notamment par le recours au « gender budgetting », alors que le petit manuel réalisé par l'administration fédérale sur cette thématique pourrait inspirer les politiques menées à l'échelon local.

M. Wyngaard remercie les services de M. le Receveur pour l'élaboration de ce budget et précise que le groupe Ecolo continuera à mener une opposition à la fois vigilante et constructive.

**Mme Verstraeten**, après avoir remercié l'équipe de M. le Receveur pour le travail accompli, émet un jugement nuancé sur ce budget, qui, selon elle, comporte à la fois des éléments positifs et négatifs.

La stabilité de la masse salariale du personnel communal peut apparaître de prime abord comme un signe de saine gestion mais vu que dans un souci, par ailleurs louable, de professionnalisation, l'administration recrute dans une plus grande proportion des agents de grade élevé, cela signifie que le nombre d'agents de rang inférieur tend à diminuer. Mme Verstraeten ne pense pas qu'une administration ayant la morphologie d'une armée mexicaine, avec beaucoup de cadres dirigeants et peu d'exécutants, soit particulièrement opérationnelle, et ce d'autant plus que l'accueil en première ligne des citoyens ucclois est souvent assuré par le personnel le moins qualifié.

Sans remettre en cause la légitimité du projet U, Mme Verstraeten estime que la question de son financement a été abordée avec trop de légèreté, puisque le montant estimé est passé allègrement de 18 à 24 millions d'euros et rien ne dit que les dépenses effectives ne seront pas supérieures. Elle ne peut se départir du sentiment qu'en cette matière, les citoyens ucclois, les membres du Conseil communal et même les participants du comité de pilotage ont été quelque peu grugés. Il faut toutefois souligner que désormais, le Collège fait preuve d'une plus grande transparence en ce domaine.

Le groupe socialiste n'est pas du tout convaincu par les projets sociaux défendus par la majorité. En effet, celle-ci accorde un plus grand intérêt aux problématiques relatives à la sécurité, même si la préservation de la sécurité doit évidemment demeurer une préoccupation essentielle pour toute commune.

Mme Verstraeten souhaite également que la commune encourage de manière plus explicite les initiatives en faveur de la participation citoyenne.

**M. Hublet** remarque que le budget 2018 présente quelques variations par rapport à celui de l'année dernière mais s'inscrit avant tout dans la continuité. Grâce à la saine gestion menée par le Collège, ce budget présente un boni pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive. Le montant de ce dernier s'élève à plus de 3 millions d'euros. Les dépenses ont augmenté de 1,2 % tandis que les recettes ont diminué de 1 %.

Toutefois, M. Hublet estime qu'il faut faire preuve de prudence car d'importants efforts d'économies doivent encore être accomplis.

Le rapport de M. le Receveur, dont M. Hublet salue le travail, relève plusieurs incertitudes, tout en soulignant que le résultat global et le résultat de l'exercice propre demeurent satisfaisants. En effet, les principales sources de revenus pour la commune, en l'occurrence les centimes additionnels au précompte immobilier et à l'IPP, restent stables mais présentent l'inconvénient d'être perçues tardivement, comme c'est le cas pour la plupart des subsides. La hausse de l'inflation débouchera inévitablement sur une augmentation des intérêts à long terme. La professionnalisation du personnel communal continuera à générer de nouveaux frais.

Le groupe CDH constate que le Collège s'efforce de contenir les dépenses mais ne parvient guère à les réduire de manière décisive. Selon M. Hublet, il serait opportun de réfléchir à une stratégie de compression des dépenses dans le domaine des investissements en regroupant dans des ensembles cohérents (informatique, mobilité, immobilier, etc.) la longue liste des investissements individuels. Il serait possible par ce biais d'établir les axes prioritaires d'une politique communale efficiente, d'identifier de grandes tendances d'investissement et décrire leur évolution, de traquer les gaspillages afin d'effectuer des économies d'échelle.

M. Hublet est également favorable à une modification du mode de présentation des dépenses, de manière à ce que les conseillers communaux puissent en avoir une vision plus claire. Il serait opportun d'établir une distinction entre les domaines où l'intervention publique est indispensable, ceux où un partenariat entre secteurs public et privé peut être envisagé afin d'atteindre des publics moins favorisés et enfin ceux où l'initiative privée s'avère suffisante. La clarification opérée par de tels critères permettrait de faciliter la mise en œuvre de nouvelles économies.

M. Hublet souhaiterait aussi que la ventilation des montants attribués aux différentes ASBL communales et leur évolution au cours du temps soient davantage explicitées. Les ASBL qui organisent des activités payantes, telles que le service uclois du troisième âge (SUTA), devraient tenter d'atteindre l'équilibre budgétaire sans recours aux subsides ou aux dotations.

M. Hublet s'inquiète du gouffre financier causé par la piscine, étant donné que la gestion de cette infrastructure requiert chaque année 500.000 € de subsides de fonctionnement, nonobstant les investissements prévus au budget extraordinaire. Le groupe CDH ne remet pas en cause ces dépenses ni la gestion irréprochable des fonds mais se demande s'il ne serait pas pertinent d'envisager des partenariats avec la Région ou d'autres communes.

L'augmentation constatée de la dette est tout à fait maîtrisable si elle se justifie par une politique d'investissements à long terme, menée conformément aux axes prioritaire de la politique communale. M. Hublet considère que c'est effectivement le cas avec l'investissement de 24 millions d'euros consenti pour le projet U de la rue de Stalle. Le groupe CDH se félicite de la gestion de la dette opérée par l'équipe de M. le Receveur, qui vérifie si des emprunts exigeant des charges financières élevées peuvent être avantageusement remplacés par d'autres emprunts moins coûteux ou des financements sur fonds propres.

**M. Reynders** se réjouit de constater que la commune est à nouveau en mesure de maintenir un boni. De plus, Uccle applique le taux le plus bas observé en Région bruxelloise pour ce qui concerne l'impôt des personnes physiques (IPP). Il s'agit d'une tendance qui a pu être confirmée d'année en année grâce au maintien persistant d'un boni.

La maîtrise des dépenses a permis de procéder à une augmentation des transferts vers la zone de police et le CPAS. Il conviendrait d'ailleurs de renforcer la synergie entre la commune et le CPAS.

M. Reynders remarque également que les dépenses de personnel ont pu être diminuées.

Il salue les efforts qui ont été accomplis dans la gestion du Fonds de réserve car il s'agit d'un instrument indispensable pour couvrir les dépenses extraordinaires.

M. Reynders partage l'opinion selon laquelle le regroupement des services dans un centre administratif est une nécessité impérieuse pour la commune. La vente d'un certain nombre de propriétés immobilières s'inscrit tout à fait dans ce processus.

**M. De Bock** félicite Mme l'Echevin des Finances pour le maintien d'un boni au budget. Il estime qu'une augmentation maîtrisée de la dette ne constitue pas un problème dans la mesure où la dette est le reflet des investissements. Et il fallait précisément profiter de la faiblesse des taux d'intérêt pour lancer des investissements importants, tels que celui relatif au projet U. Mais vu que les taux d'intérêt ne demeureront pas éternellement aussi bas qu'ils le sont aujourd'hui, les investissements futurs ne pourront être effectués selon la même cadence.

En matière de logements, M. De Bock estime qu'il serait intéressant de s'inspirer des expériences menées à Anderlecht ou à Schaerbeek, en vertu desquelles la gestion des logements de la Régie foncière est confiée à l'Agence immobilière sociale (AIS) ou à une Société immobilière de service public (SISP). Il serait en effet peut-être préférable pour l'équilibre des finances communales de conserver la maîtrise foncière des biens immobiliers mais d'en confier la gestion à l'opérateur qui s'avérerait le plus efficient.

**Mme Fraiteur** souhaite obtenir des éclaircissements complémentaires sur les dépenses et recettes en matière de stationnement.

**M. l'Echevin Biermann** répond que le Plan d'action communal de stationnement (PACS) prévoyait deux phases d'implémentation, qui ont été mises en œuvre respectivement le 7 novembre 2016 et le 4 décembre 2017.

Le Collège n'a pas l'intention d'augmenter encore le parc d'horodateurs ou de changer la réglementation actuelle, sauf si d'autres voiries étaient confrontées à un report du stationnement. De toute façon, les éventuelles modifications seront légères et n'auront guère d'incidence sur les recettes.

Pour ce qui concerne les dépenses, le cadre défini par le PACS prévoit l'augmentation du nombre d'agents administratifs et de stewards chargés d'assurer le contrôle.

Le budget ordinaire a été approuvé avec 25 voix pour et 8 voix contre.

Le budget extraordinaire a été approuvé avec 25 voix pour et 8 voix contre.